



Formation



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation d'initiation à Musèscore

A renvoyer à louis.theveniau@cmf-musique.org

Renseignements stagiaires

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail _____ @ _____

Statut professionnel actuel

Si salarié.e, nom de l'employeur principal

Tarification

Individuel prise en charge employeur avec OPCO : 250€ TTC

Individuel pris en charge employeur sans OPCO : 200€ TTC

Individuel financement personnel (non adhérent à une structure CMF) : 200€ TTC

Individuel financement personnel (adhérent à une structure CMF) : 100€ TTC

Calendrier et modalité :

Formation en distanciel

Mardi 23 Juin : 10h-12h

Vendredi 26 Juin : 10h-12h

Lundi 29 Juin : 10h-12h

Statut dans votre structure

☐ Je suis Salarié.e

☐ Je suis adhérent à une structure CMF, merci d'indiquer le numéro de matricule de la structure :

FR

☐ Je ne suis pas adhérent à une structure de la CMF.

Financement de la formation

- ☐ Financement individuel personnel hors CPF
- ☐ Financement individuel pris en charge par l'employeur avec OPCO
- ☐ Financement individuel pris en charge par l'employeur sans OPCO

Si financement par OPCO ou par l'employeur :

Raison sociale de l'employeur

N° Siret _____ Code APE ou NAF : _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Personne représentant la structure : _____

Téléphone _____

Mail _____

Modalités d'inscription

Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par téléphone. Un accusé de réception est envoyé par mail à l'employeur (pour les salariés) et au stagiaire pour confirmation d'inscription. Le/la stagiaire salarié.e doit fournir à la CMF l'avis de prise en charge totale ou partielle de la formation quel qu'il soit et s'il y a lieu, acquitter le complément au plus tard 7 jours avant la formation. Si toutefois l'accord de financement par un employeur ou un organisme financeur arrive entre le 7ième jour avant la formation et le début de la formation, la CMF procèdera au remboursement des frais éventuellement payés par le stagiaire. Dans tous les cas, le/la stagiaire s'engage à être présent durant l'intégralité de la formation et à signer les feuilles de présences par demi-journée.

Annulation d'inscription, empêchement ou absence du stagiaire

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient par mail à : louis.theveniau@cmf-musique.org au plus tard 6 jours avant la date d'ouverture de la formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles.

Cas annulation et/ou report des dates de stage par la CMF

La CMF se réserve le droit d'annuler la formation et d'éventuellement de la reporter si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou en cas de mesures sanitaires défavorables au maintien de la formation sur les dates initialement convenues. Dans ce cas, l'employeur et/ou le/la stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements si les nouvelles dates proposées ne conviennent pas au stagiaire. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des modalités d'inscription.

☐ **Financement individuel personnel hors CPF, adhérent ou non adhérent à une structure CMF**

Une facture sera adressée au stagiaire qui règlera au moins 7 jours avant la formation la totalité des frais pédagogiques à la CMF.

☐ **Financement total ou multiple par l'OPCO**

Un devis sera établi au nom de l'employeur. L'employeur transmettra ce devis à son OPCO. Si l'OPCO accepte de financer la formation, l'employeur retournera l'accord de financement de l'OPCO à la CMF. Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de la structure employeur puis envoyé à la CMF. La CMF adressera à l'employeur la facture des frais pédagogiques ainsi qu'un état de présence du/de la stagiaire. Le/la stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge total ou partiel et s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard 7 jours avant la formation. Lorsque l'employeur envoie son salarié en formation, le salarié est en situation de formation professionnelle et reste sous la responsabilité de son employeur. L'employeur autorise ainsi son salarié à s'absenter de son lieu de travail sans qu'il soit obligé de rattraper le temps de travail relatif à la durée de la formation et au temps nécessaire aux déplacements pour se rendre à la formation.

☐ **Financement par votre employeur sans OPCO**

Même procédure - Le financement se fait sur l'enveloppe dédiée à la formation professionnelle de l'employeur pour ses salariés et/ou sur les fonds de l'association.

☐ **Autre source de financement : OPCO - Pôle Emploi**

Un devis sera établi au nom du stagiaire. Le/la stagiaire adressera ce devis à l'organisme financeur ainsi que le dossier de demande de financement spécifique à l'organisme. (Ex : Afdas, Unifformation, Pôle emploi ou autre...). La CMF adressera la facture des frais pédagogiques à l'organisme financeur suivant le protocole qui lui est propre. Un état de présence du stagiaire sera adressé par la CMF à l'organisme financeur.

Fait à, le

Le/La stagiaire

Nom, fonction, signature, cachet de l'employeur